



Gérard Romiti, président du Comité national des pêches depuis 2012, est aussi celui du comité des pêches de Corse depuis 2002. Convaincu que pêcheurs et scientifiques doivent travailler ensemble, il espère une véritable politique de la pêche dans l'île.

Je place beaucoup d'espoir dans cette nouvelle collectivité de Corse

Comment se porte la pêche en Corse ?

Elle pourrait se porter mieux. Navires et patrons vieillissent. Pour autant, des jeunes s'installent, des entreprises se développent. La mise en œuvre très tardive du Feamp n'a pas arrangé les choses. Mais aucun des problèmes affectant çà ou là tel ou tel segment de la pêche corse n'est insoluble. C'est avant tout affaire de bonne volonté entre les professionnels et les différentes institutions qui ont la pêche dans leur portefeuille. Une satisfaction : l'aquaculture connaît un fort développement.

Comment est dotée la Corse pour l'espadon ?

La Corse, sur la base des antériorités, bénéficie d'un nombre approprié d'AEP (NDLR : autorisations européennes de pêche) pour tous ceux qui ont pu, en respectant leurs obligations déclaratives, fournir la preuve de leur activité passée. Les petits métiers vont ainsi pouvoir pêcher près de 40 tonnes. Le comité régional a joué un rôle important, dans le montage du dossier aboutissant à l'octroi de ces droits à produire et, au niveau communautaire dans la détermination de certaines mesures de gestion (dates de fermeture saisonnière en particulier). Quant aux prises accidentelles, elles sont déterminées par le règlement communautaire transcrivant les recommandations de l'Iccat et leur traitement ne résulte donc pas de règles locales.

Où en est le litige sur la mesure des langoustes ?

Le litige sur les tailles marchandes (dans le sud de l'île) ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt : il y a un problème de diminution des tailles et de l'abondance du stock



Thierry Nectoux (archives)

« Il y a un problème de diminution des tailles et de l'abondance du stock de langouste. »

de langouste. Il doit trouver sa réponse dans un plan de gestion élaboré par les professionnels, les scientifiques, la collectivité de Corse et l'État, sous les auspices de l'Union européenne via un financement Feamp.

Qu'en est-il du plan de sortie de flotte (PSF) des petits chalutiers de la côte orientale ?

Après des années de travail, j'ai obtenu la mise en place de ce PSF. Le comité régional des pêches s'est fortement investi dans ce dossier au service des professionnels candidats (tous sauf deux). Aux dernières nouvelles, il semble que personne n'en bénéficiera, faute d'avoir pu satisfaire à certaines conditions habituelles pour un PSF, comme la preuve d'un nombre de jours d'activité dans les deux années précédant sa mise en œuvre.

Qu'attendez-vous de la nouvelle collectivité de Corse et de l'Office de l'environnement de la Corse (OEC) ?

Je ne vous étonnerai pas en disant que je place beaucoup d'espoirs dans cette nouvelle collectivité et ses institutions, OEC ou autres. Il s'agit de sortir d'une logique qui consiste à faire de la pêche une variable d'ajustement de problématiques environnementales et de la traiter comme une activité économique à part entière qui aspire à se développer. Cela nous fera sortir non d'une mauvaise politique, mais d'une absence de politique, qui fait s'apparenter le traitement de la pêche en Corse à de l'accompagnement thérapeutique...

Le parc naturel marin du cap Corse et des Agriates a vu le jour voici un an. Les pêcheurs y sont-ils intégrés ?

Le parc a été créé avec notre soutien. Les pêcheurs sont présents et actifs au sein de ses structures de gestion. C'est la vocation d'un PNM que de conforter les activités existantes dans son périmètre, dès lors qu'elles ne mettent pas en péril les équilibres environnementaux et patrimoniaux.

Il y a trois entités scientifiques en Corse : Office de l'environnement de la Corse (OEC), plateforme Stareso et université de Corse (Stella Mare). Quelles sont vos relations ?

C'est une richesse pour la pêche et l'aquaculture corses que de bénéficier d'institutions scientifiques performantes en recherche appliquée. En témoignent les partenariats scientifiques-pêcheurs, pratiqués depuis longtemps dans notre île, et dont les manifestations les plus récentes sont les programmes Dacor (données halieutiques corses) et Moonfish (outils de modélisation pour la gestion durable des ressources halieutiques en Corse), dans le cadre du Feamp et du Feder, retenus au niveau français après passage devant des comités de sélection, et où la concurrence était forte.

Qu'attendez-vous du lycée maritime de Bastia ?

Le lycée Jacques Faggianelli est un outil performant reconnu au-delà de notre île. J'attends de lui qu'au-delà des référentiels de formation réglementaires, il mette en place des modules complémentaires adaptés à la pêche en Corse d'une part, de nature à faire du néopatron corse le pêcheur de l'avenir que j'appelle de mes vœux d'autre part. ■

Propos recueillis par Alain LEPIGEON

